



(Haute-Vienne)
Code Postal : 87300

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 09 OCTOBRE 2025

L'an **deux mil vingt cinq**

Le : neuf octobre à **20 h 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT BONNET DE BELLAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 octobre 2025

PRESENTS : M. BOULLE Jean-Claude – Mme CHAPPET Ginette
M. NORMAND Alain - MME PEYRET-MOREAU Bénédicte
M. DECHATRE Joël – M. JOLY Pascal
Mme JAUSSOIN Béatrice – M. HEGARTY Thomas
MME PORTOLAN Jocelyne - MME CHAPUT Martine

SECRETAIRE : M. HEGARTY Thomas

ORDRE DU JOUR :

M. le maire rend hommage à M. Christian LEPINE conseiller municipal depuis 2016, décédé ce jour.
Il invite les membres du conseil à se lever et à observer une minute de silence.

Approbation des procès-verbaux du 24 juin et 11 juillet 2025 : adoptés à l'unanimité sans observation

Location local ancien commerce : demande d'une enseignante qui recherche un lieu d'hébergement pour la période hivernale. M. le maire lui a proposé le local de l'ancienne épicerie, il suggère un loyer de 120 €/mensuel

Petits travaux à prévoir : installation d'une douche, le système de chauffage et un accès internet
Adopté à l'unanimité

Déclassification d'airages du domaine public : Demande de M. et Mme ECK d'acquérir des airages situés devant leur propriété. M. le maire propose de déclasser des airages d'une superficie approximative de 56 m² sis à « Bezeaud ». Adopté à l'unanimité

Vente d'airages à Bezeaud par acte administratif : vente des airages relevant du domaine privé à M. et Mme ECK au prix forfaitaire de 200 €. Autorise le maire à recevoir l'acte authentique de la vente. Donne pouvoir à Mme Ginette Chappet, 1^{ère} adjointe pour représenter la commune. Adopté à l'unanimité

Recensement de la voirie communale : Evolution concernant les modalités de recensement de la voirie communale pour la répartition de la DGF... Monsieur le maire propose de confier cette prestation à la société GEOPTIS, filiale de la Poste, pour un coût HT : 2 200,00 € soit 2 640,00 € TTC qui recalculera la longueur de voirie communale permettant d'augmenter le montant de la DGF perçue par la commune. Adopté à l'unanimité

Ressources humaines : détermination du mode de participation au risque « Santé » et du montant de participation

Obligation de financement de la protection sociale complémentaire pour le risque Santé des employés communaux à compter du 1^{er} janvier 2026 par l'employeur.

Le maire propose d'adhérer à la convention de participation pour le risque Santé, conclue entre le CDG 87 (Centre de Gestion de la Haute-Vienne) et la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), avec effet au 1^{er} janvier 2026 et de verser une participation financière de 15 € brut par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 87. Adopté à l'unanimité

Communauté de communes du Haut Limousin en Marche

- Modification des statuts : nécessité de modifier les statuts en tenant compte des observations du Préfet en date du 28 août et du 30 décembre 2024. Adopté à l'unanimité
- Convention de gestion des PAV : la communauté de communes confie aux communes qui le souhaitent le nettoyage des dépôts aux abords des points d'apport volontaire Omr pour les déchets conformes au règlement de collecte et qui donne lieu à une indemnisation forfaitaire de 250 €/PAV/an. M. le maire propose de signer ladite convention Adopté à l'unanimité
- Convention de partenariat « Ateliers méridiens » dans le cadre des activités périscolaires : Il s'agit d'ateliers d'activités sur le temps de la pause méridienne ou après la classe à partir de 16h30 organisés une fois par semaine sur la durée de l'année scolaire. Le coût s'élève à 286,00 € par atelier pour l'année scolaire 2025-2026. Adopté à l'unanimité

Tarifs salle polyvalente : sans objet

Mise en place du zonage France Ruralités Revitalisation « Plus » : Le maire informe le conseil que la commune peut faire bénéficier aux activités créées ou reprises à partir du 1^{er} janvier 2025, de l'exonération de TFPB à compter de 2026, Sans objet

Consultation sur le projet de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Vienne :

Les voies sont classées selon les nuisances sonores émises, des plus bruyantes classées en catégorie 1, au moins bruyantes en catégorie 5 : la RN147 est classée en catégorie 3. Avis favorable

Informations

- Un composteur collectif sera installé à côté du PAV Route de Mézières.
- Feu d'artifice 2025 : annulé en raison de la sécheresse. Une indemnité sera versée à la société en dédommagement.
- Ecole :
 - Effectif de la rentrée de septembre 2025 : 12 enfants de Saint-Sornin-la-Marche ; 1 enfant de Saint-Martial-sur-Isop ; 1 enfant de Bellac ; 2 enfants d'Oradour-Saint-Genest : 23 enfants de Saint-Bonnet-de-Bellac soit un total de 39 élèves.
 - Cantine : Remplacement de Claudie MARIE par Mélanie ROBICHON.
 - Service Civique : recrutement d'un jeune volontaire Dylan HUTCHINGS
 - Problèmes de harcèlement entre élèves, la directrice de l'école s'en occupe
 - Impayés cantine : convocation des familles concernées et proposition de solutions
- Marché de Noël : Organisé par Mme GEYSKENS avec le soutien du Comité des Fêtes le vendredi 12 décembre 2025 à la salle polyvalente
- Stationnement gênant : 2 conseillères municipales font part au conseil des problèmes que présente le stationnement de véhicules sur les trottoirs « Rue de l'Ancien Chai et Route Nationale ». Le maire indique que la DIRCO (Direction des Routes Centre-Ouest) lui a déjà écrit à ce sujet et que certaines personnes s'en sont déjà plaint, il verra les propriétaires concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 09 octobre deux mil vingt-cinq à vingt-trois heures trente.